

Synthèse

Le 23 septembre 2019

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE

53 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- **L'attribution de 8 416 520 € à la Commune de Rueil-Malmaison (dont 3,8 M€ en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2019-2021).**
- **L'attribution de 6 004 000 € à la Commune de Meudon (dont 3 592 000 € en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2019-2021).**
- **L'attribution de 3 210 000 € à la Commune de Sèvres (dont 1 750 000 € en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2019-2021).**
- **L'approbation de la convention d'objectifs régissant les rapports entre le Département des Hauts-de-Seine, Paris 2024 et la SOLIDEO relative au Stade départemental Yves-du-Manoir en vue des épreuves olympiques de hockey sur gazon.**

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2019 au profit de trois associations de consommateurs spécialisées dans le domaine du logement. L'Assemblée départementale attribue 3 subventions d'un montant total de 10 500 € à 3 associations : Confédération Nationale du Logement des Hauts-de-Seine (CNL 92), Confédération Générale du Logement du 92 (CGL 92) et Union Nationale des Locataires Indépendants des Hauts-de-Seine (UNLI 92).

Aides départementales à l'amélioration de l'habitat privé. L'Assemblée départementale accorde 19 subventions d'un montant total de 45 006 €, au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé.

Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile – Attribution de cinq subventions. L'Assemblée départementale attribue 5 subventions d'un montant total de 15 000 € aux nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, en vue de réaliser des travaux d'adaptation de logement.

Commune de Rueil-Malmaison – Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement. L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Rueil-Malmaison. 8 416 520 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 3,8 M€ en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Aménagement de deux voies nouvelles dans le quartier Rueil-sur-Seine	1 000 000 €
Aménagement du parc du Cardinal	475 000 €
Requalification de la place Richelieu et de la rue Masséna	1 125 000 €
Reconstruction du stade sur le site Robespierre	1 200 000 €
Sous-total investissement	3 800 000 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissement municipal d'accueil du jeune enfant	2 992 551 €
Pôle d'accueil à domicile (RAM-RAP)	88 380 €
Activités culturelles	628 989 €
Activités sportives	621 600 €
Coordination gérontologique	285 000 €
Sous-total fonctionnement	4 616 520 €
TOTAL	8 416 520 €

Commune de Meudon – Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement. L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Meudon. 6 004 000 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 3 592 000 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Travaux de sécurisation des carrières Arnaudet	1 290 000 €
Construction du terrain de football de la pointe de Trivaux	1 500 000 €
Réhabilitation-couverture des terrains de tennis au stade Leduc	650 000 €
Réaménagement du jardin des sculptures au Musée d'Art et d'Histoire de Meudon	152 000 €
Sous-total investissement	3 592 000 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissement municipal d'accueil du jeune enfant	1 500 000 €
Activités culturelles	849 000 €
Coordination gérontologique	63 000 €
Sous-total fonctionnement	2 412 000 €
TOTAL	6 004 000 €

Commune de Sèvres – Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement. L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Sèvres. 3 210 000 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 1 750 000 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Création d'un restaurant à proximité de l'établissement culturel Sèvres-Espace-Loisirs	820 000 €
Reconstruction et extension d'un espace culturel polyvalent à vocation musicale	480 000 €
Réhabilitation de la Galerie du Théâtre	450 000 €
Sous-total investissement	1 750 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 048 620 €
Relais d'assistantes maternelles	31 380 €
Activités culturelles	285 980 €
Activités sportives	30 000 €
Coordination gérontologique	64 020 €
Sous-total fonctionnement	1 460 000 €

TOTAL	3 210 000 €
--------------	--------------------

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Création d'un emplacement réservé au profit du Département en vue de la création d'un collège à Gennevilliers. L'Assemblée départementale donne son accord pour l'inscription au Plan local d'urbanisme de la commune de Gennevilliers d'un emplacement réservé au 30 boulevard Camélinat au bénéfice du Département pour la création d'un collège. Il est demandé à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine de modifier le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gennevilliers en conséquence.

Subventions exceptionnelles et complémentaires à destination des collèges publics et subventions accordées aux collèges publics pour l'utilisation des gymnases municipaux.

L'Assemblée départementale alloue des subventions d'un montant total de 82 287,86 € à 16 collèges au titre de l'année 2019 :

- 26 338 € alloués au collège Les Bons Raisins à Rueil-Malmaison dont 1 338 € afin de tenir compte de l'accueil d'une unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants (UPE2A) et 25 000 € pour financer le transport des élèves vers les installations sportives de septembre à décembre 2019, du fait de l'indisponibilité de l'espace Mimoun pour travaux,
- 4 166 € alloués au collège Paul-Landowski à Boulogne-Billancourt pour financer la réparation des autolaveuses et du système de sécurité incendie,
- 21 894,53 € alloués au collège Léonard de Vinci à Châtenay-Malabry dont 17 934,53 € pour des travaux de serrurerie et de vitrerie et 3 960 € pour financer le transport des élèves vers la piscine,
- 12 000 € alloués au collège Pierre-Brossolette à Châtenay-Malabry pour financer les charges générales de l'établissement dont le remplacement des vitres,
- 3 594,60 € alloués au collège Thomas-Mazaryk à Châtenay-Malabry pour financer le nettoyage des vitres de l'établissement,
- 26 000 € alloués au collège Paul-Eluard à Châtillon pour financer les charges générales de l'établissement, dont le nettoyage des vitres, des travaux de serrurerie, la maintenance du mur d'escalade et celle du portail automatique,
- 20 000 € alloués au collège Les Petits Ponts à Clamart pour financer les charges générales de l'établissement,
- 6 578 € alloués au collège Jean-Baptiste-Clément à Colombes pour financer le transport des élèves vers la piscine,

- 17 631,48 € alloués au collège Moulin-Joly à Colombes pour financer les charges générales de l'établissement dont la mise en place de matériels d'hygiène dans les sanitaires, le remplacement de bloc de secours et de nouveaux contrats de maintenance,
- 4 776,34 € alloués au collège Henri-Matisse à Issy-les-Moulineaux pour financer des travaux de vitrerie,
- 8 000 € alloués au collège Claude-Nicolas-Ledoux au Plessis-Robinson pour financer un nouveau contrat d'entretien des espaces verts,
- 8 799 € alloués au collège Danton à Levallois-Perret pour financer le remplacement d'extincteurs et des travaux sur le système de désenfumage,
- 7 433,91€ alloués au collège Maurice-Genevoix à Montrouge pour financer les charges de fluides de l'établissement,
- 5 631 € alloués au collège André-Maurois à Neuilly-sur-Seine pour financer la redevance spéciale liée aux déchets et assimilés,
- 6 145 € alloués au collège Jules-Verne à Rueil-Malmaison pour financer le nettoyage des grilles d'eaux pluviales et des travaux sur la sonorisation de l'alarme incendie,
- 3 300 € alloués au collège Gounod à Saint-Cloud pour financer le remplacement d'un rideau métallique, le remplacement de deux extincteurs et la vérification des équipements sportifs.

Les élus départementaux allouent des subventions exceptionnelles d'un montant total de 26 343,80 € à 13 collèges au titre de l'exercice 2019 pour financer l'utilisation des gymnases municipaux.

L'Assemblée départementale alloue des subventions exceptionnelles d'un montant total de 11 570 € à 2 collèges au titre de l'année scolaire 2018-2019 pour financer l'utilisation des gymnases des lycées.

Aide départementale à l'investissement pour les équipements d'enseignement du secteur privé 2019. L'Assemblée départementale attribue des subventions d'investissement d'un montant total de 493 339,80 € à 3 organismes de gestion des ensembles scolaires, sous contrat d'association avec l'Etat :

- 145 836 € alloués au collège Sainte-Geneviève à Courbevoie pour l'extension d'un bâtiment et la mise aux normes PMR des sanitaires,
- 343 011 € alloués au collège Madeleine-Daniélou à Rueil-Malmaison pour l'extension des cuisines et la création d'un office cuisine,
- 4 492,80 € alloués au collège Sainte-Jeanne d'Arc à Sceaux pour le remplacement des menuiseries extérieures de la cantine.

La convention type à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et chaque organisme de gestion des ensembles scolaires sous contrat d'association avec l'Etat est approuvée.

Aide sociale départementale à la demi-pension dans les collèges publics, les collèges publics en cité scolaire à gestion régionale et les collèges privés du Département : attribution de subventions complémentaires pour l'année scolaire 2018-2019 et initiales au titre de l'année scolaire 2019-2020. L'Assemblée départementale attribue des subventions complémentaires et initiales au titre de l'aide sociale à la demi-pension pour l'année 2018-2019 d'un montant total de 813 319 € à 32 collèges publics et collèges publics en cité scolaire à gestion régionale et à 14 collèges privés du Département sous contrat d'association avec l'Etat.

Convention relative aux modalités de participation financière par la commune de Clamart à la reconstruction du gymnase « Les Closiaux » du collège Maison Blanche à Clamart. L'Assemblée départementale approuve la participation financière de 1 571 402 € de la Commune de Clamart pour la reconstruction du gymnase « Les Closiaux » du collège Maison Blanche. La convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Clamart est approuvée.

Partenariat cadre et projets 2019 entre l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et le Département des Hauts-de-Seine. L'Assemblée départementale attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 179 500 € et une subvention d'investissement d'un montant de 419 000 € à l'Université Paris Nanterre au titre de l'année 2019. Elles sont réparties en 3 axes :

- participer à la dynamique culturelle et patrimoniale du département,
- faire de l'université un lieu d'initiatives numériques pour le territoire,
- l'expertise au service de la solidarité du territoire.

La convention de partenariat entre le Département et l'Université Paris Nanterre est approuvée.

CULTURE

Musée départemental Albert-Kahn : contrats de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation de fichiers numériques au profit de divers bénéficiaires. L'Assemblée départementale approuve le contrat de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif :

- de treize fichiers numériques en haute définition, au profit de la société d'édition allemande DTV Verlag, à des fins de reproduction dans l'ouvrage « *Der Archivar der Welt* », édité sur papier et en version numérique,
- de photogrammes issus d'un film inscrit à l'inventaire de la collection des *Archives de la Planète*, au profit de la Commune de Tours, dans le cadre de la publication de l'ouvrage « *Tours, 2000 ans d'histoire* »,
- de trois autochromes inscrites à l'inventaire de la collection des *Archives de la Planète* à des fins de présentation lors d'une exposition intitulée « *Nourrir Paris du Moyen-Âge à nos jours* », au profit du Département de l'histoire, de la mémoire et des musées associatifs de la Ville de Paris,
- de deux séquences supplémentaires filmées datant de 1920 inscrites à l'inventaire de la collection des *Archives de la Planète* au profit de la Ville de Caen permettant de compléter le panel des représentations artistiques de Caen au XIX^e et XX^e siècles.

Subvention au Théâtre Jean Vilar de Suresnes. L'Assemblée départementale décide l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement de 391 700 € à la Société d'Economie Mixte Théâtre de Suresnes Jean Vilar (pour le Théâtre et pour Cités Danse Connexions). L'avenant n°2 à la convention en date du 10 juillet 2017 est approuvé.

Attribution de subventions de fonctionnement et d'une subvention d'investissement au titre de l'année 2019. L'Assemblée départementale décide de l'attribution de 18 subventions d'un montant total de 177 722 €, pour l'année 2019 :

- 19 460 € alloués à 9 structures de protection du patrimoine immatériel,
- 20 000 € alloués à l'association Culture Loisirs Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux pour ses activités,
- 11 520 € alloués à l'association Paranda Oulam La Ferme du Bonheur pour ses activités,
- 30 000 € alloués à l'association Institut des Hauts-de-Seine en vue de la réalisation de deux projets spécifiques (Journée du patrimoine – Culture + Seniors » et « Ecoles françaises des femmes »),
- 14 000 € alloués au T2G – Théâtre de Gennevilliers SCOP-SA, Centre Dramatique National et équipement structurant en vue de la réalisation d'un projet d'installation monumentale pour la Nuit Blanche,
- 58 600 € alloués à l'Etablissement public territorial Vallée Sud Grand Paris pour les équipements et réseaux de lecture publique,

- 35 662 € alloués à la Commune de Bagneux pour la restauration des stalles Nord et Sud de l'église Saint-Hermeland, au titre de la conservation des Antiquités et Objets d'Art.

Les élus départementaux approuvent l'attribution d'aides aux projets mettant en avant l'émergence artistique pour un montant total de 14 000 €, dans le cadre du plan musiques actuelles (PAPA).

Musée du domaine départemental de Sceaux et Musée départemental Albert Kahn : prêt d'œuvres, mise à disposition, autorisation d'exploitation de reproduction de films, photogramme et textes et concession de droits d'auteur dans le cadre de l'exposition intitulée « Trésors de banlieues » organisée par la commune de Gennevilliers. L'Assemblée départementale approuve le prêt de 6 œuvres à titre gratuit à la Ville de Gennevilliers en vue de l'exposition intitulée « Trésors de banlieues » organisée du 4 octobre au 30 novembre 2019. Les contrats de concession de droits d'auteur, à titre gratuit et non exclusif, entre le Département et 2 agents du Département sont approuvés, ainsi que la mise à disposition et l'autorisation d'exploitation à titre gratuit et non exclusif de la reproduction de deux films noir et blanc. Le contrat de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation à titre gratuit et non exclusif de reproductions de films, d'un photogramme et de textes sont approuvés.

AFFAIRES SOCIALES

Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées du 13 mai 2019 après appel à projets interdépartemental 78 et 92 – Année 2019 – Autres actions de prévention individuelles et collectives – Axe 6. L'Assemblée départementale alloue des subventions d'un montant total de 341 720 € à 23 porteurs de projets pour leurs actions individuelles et collectives du programme d'actions coordonnées défini par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Le modèle de convention à conclure entre le Département et chaque porteur de projet est approuvé.

Inscription du Département des Hauts-de-Seine sur la liste des administrateurs ad hoc du ressort de la Cour d'appel de Versailles. L'Assemblée départementale approuve la demande de renouvellement de l'inscription du Département sur la liste des administrateurs *ad hoc* établie par la Cour d'appel de Versailles.

Aide du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en faveur des orphelins des agents de la fonction publique ou des élus du Département décédés en service ou dans le cadre de leur mandat. L'Assemblée départementale accorde une allocation d'éducation d'un montant de 39 000 € au bénéfice de 8 enfants « orphelins du Département des Hauts-de-Seine ». Ces allocations sont versées en une seule fois au tuteur légal des bénéficiaires mineurs et directement aux bénéficiaires majeurs.

Attribution de subventions de fonctionnement année 2019 pour la prévention socio-éducative en faveur des jeunes et pour la Maison des Adolescents (MDA). L'Assemblée départementale alloue des subventions de fonctionnement d'un montant total de 853 730 € à 2 associations et 3 communes pour leur action de prévention socio-éducative au titre de l'année 2019 :

- 338 800 € alloués à l'association « Insertion et Développement Social Urbain »,
- 150 000 € alloués à l'association « Cultures, Loisirs, Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux »,
- 329 410 € alloués à la Commune d'Antony,

- 50 000 € alloués à la Commune du Plessis-Robinson,
- 121 320 € alloués à la Commune de Vanves.

Les élus départementaux allouent une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à l'association « Maison des Adolescents » pour favoriser ses actions à destination des adolescents alto-séquanais et leur famille, au titre de l'année 2019.

Les conventions entre le Département des Hauts-de-Seine et chacun des organismes sont approuvées.

SOLIDARITES

Attribution aux assistants familiaux du Département d'une aide à l'aménagement de leur logement pour l'accueil du premier enfant. L'Assemblée départementale alloue des subventions d'un montant total de 14 000 € à 7 assistants familiaux pour l'aménagement du logement pour l'accueil du premier enfant.

FINANCES

Renouvellement de deux garanties d'emprunt accordées à 1001 Vies Habitat après renégociations des contrats avec la Caisse des Dépôts et Consignations. L'Assemblée départementale accorde sa garantie d'emprunt suite à la renégociation de 2 contrats de prêt par la société 1001 Vies Habitat avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Le Département se porte garant du prêt dans la limite des marges bancaires et taux mentionnés, ces derniers constituant un plafond. Les garanties sont accordées pour la durée totale des prêts aménagés. Le Département s'engage pendant toute la durée des contrats de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux-ci.

Rapport annuel des représentants du Conseil départemental siégeant au Conseil d'administration de la SAEML SOGARIS en 2018. L'Assemblée départementale donne acte au Conseiller départemental représentant le Département des Hauts-de-Seine au Conseil d'administration de la SAEML SOGARIS, de la communication du rapport concernant l'exercice 2018.

Répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière – Année 2018. La commune de Vaucresson est éligible à la dotation d'une somme de 20 891 € correspondant au produit des amendes de police relatives à la sécurité routière pour l'année 2018.

Demande d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements pour le financement de contrats de performance énergétique portant sur la rénovation et la modernisation des collèges départementaux. L'Assemblée départementale demande une subvention d'un montant maximum de 1 634 113 € à l'Etat pour financer des Contrats de Performance Énergétique portant sur la rénovation et la modernisation des collèges départementaux des Hauts-de-Seine, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements.

Les élus départementaux approuvent le projet de Contrat de Performance Énergétique et son plan de financement.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines en vue de la réalisation des prestations de maintenance et évolutions du système de gestion financière « Grand Angle ». L'Assemblée départementale approuve le groupement de commandes entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines en vue de la réalisation des prestations de maintenance et évolutions du système de gestion financière Grand Angle. La convention constitutive d'un groupement de commandes est approuvée. Le Département des Hauts-de-Seine est désigné afin d'assurer les missions de coordonnateur du groupement.

RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention 2019 du programme d'appui à la valorisation de la production locale dans le Zou (Bénin). L'Assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 50 000 euros, en section de fonctionnement au titre de l'année 2019 à la SCIC SENS pour la réalisation du programme 2019 d'appui à la valorisation de la production agricole locale du Zou. La participation totale du Département pour l'année 2019 est de 499 879 €.

Approbation d'un mandat spécial pour un déplacement à Lyon. L'Assemblée départementale approuve le mandat spécial à Madame Isabelle Caullery, Vice-présidente du Département des Hauts-de-Seine en charge des Relations et coopération internationales, affaires européennes, pour se rendre à Lyon à l'automne 2019, en vue du lancement de l'organisation des 4^{èmes} assises de la coopération décentralisée franco-arménienne.

Approbation de l'avenant n° 1 relatif à la convention du programme de développement agropastoral dans la région du Tavouch (Arménie). L'Assemblée départementale approuve les ajustements, apportés en fonctionnement et en investissement, opérés par le Fonds Arménien de France, à budget constant, pour la réalisation de la onzième phase du programme de développement agropastoral dans la région du Tavouch en Arménie.

ENJEUX METROPOLITAINS

Association du Département aux procédures d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme – Commune de Courbevoie. L'Assemblée départementale émet un avis favorable concernant le PLU de la commune de Courbevoie, sous réserve de la prise en compte d'observations en matière de voirie départementale, espaces verts et environnement, assainissement et équipements départementaux.

PERSONNEL

Subvention Football club 92 pour l'année 2019. L'Assemblée départementale attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au Football Club 92 au titre de l'année 2019. La convention entre le Département et l'association Football Club du Département des Hauts-de-Seine est approuvée.

DESIGNATIONS

Désignation de conseillers départementaux appelés à siéger au sein du Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale (CDR).

L'Assemblée départementale désigne, en qualité de représentants du Département des Hauts-de-Seine, susceptibles de siéger au sein du Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale :

- Titulaires : Madame Bécart, Madame Bataille et M. Mancipoz
- Suppléants : Madame Godin, M. Franchi et M. Subrini

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Participation du Département au MIPIM 2020 : convention avec Paris Région Entreprises.

L'Assemblée départementale approuve la participation du Département des Hauts-de-Seine au MIPIM 2020. La convention constitutive du groupement de commandes pour coordonner l'achat des prestations de conception, de réalisation, de fonctionnement et de communication de l'espace d'exposition destiné à accueillir l'ensemble des membres et de choisir les prestataires dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique est approuvée.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Autorisation de procéder à la mise en réforme de véhicules et biens divers départementaux. L'Assemblée départementale décide la vente et la mise en réformes de biens appartenant au Département des Hauts-de-Seine.

Acquisition d'un immeuble en VEFA à Antony. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition en VEFA pour un montant de 14 451 000 € auprès de la SCCV « Les Terrasses du Parc de Sceaux » d'un volume de bureaux en cours d'édification et de 55 places de stationnement automobile pour la création d'un Pôle social départemental. L'adhésion du Département à l'association Syndicale Libre « Atrium Antony » est approuvée.

PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

Critères de financement du programme d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance pour les années 2020 et 2021. L'Assemblée départementale approuve les critères de financement du programme d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance applicables aux projets et actions réalisés à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2021.

TRANSPORTS

Déplacement de l'arrêt de bus « Normandie » sur voirie départementale (RD 920) – Ligne 197 à Antony – Demande de subvention à Ile-de-France Mobilités. L'Assemblée départementale demande une subvention à Ile-de-France Mobilités correspondant à la prise en charge d'une partie du montant hors taxes des travaux portant déplacement d'un point d'arrêt de bus sur l'avenue Raymond Aron, à Antony.

Approbation de la convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien, concernant le prolongement du tramway T1 à Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers et Asnières-sur-Seine. L'Assemblée départementale approuve la convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien, relative au prolongement du tramway T1 à Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers et Asnières-sur-Seine.

Prolongement du métro 14 à la mairie de Saint-Ouen – Avenant n° 2 au protocole-cadre et convention de financement des travaux n° 4. L'Assemblée départementale approuve l'avenant au protocole-cadre d'accord relatif au plan de financement du prolongement du métro 14 à la mairie de Saint-Ouen et portant contribution au plan de financement à hauteur de 3,11%. La convention de financement des travaux relative au financement des travaux du prolongement du métro 14 à la mairie de Saint-Ouen est approuvée. Le Département porte ce projet à hauteur de 2 824 365 €.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

RD 72 – Acquisition et classement dans le domaine public routier de deux parcelles situées rue de l'Égalité à Issy-les-Moulineaux. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition auprès de la société Drouot Rodin représentée par la société Axa, liquidateur, de deux parcelles cadastrées de 609 m², situées rue de l'Égalité, à Issy-les-Moulineaux, pour un montant symbolique de 1 €. Ces parcelles sont classées dans le domaine public routier départemental.

Convention de partenariat Véloscénie 2019-2022. L'Assemblée départementale approuve la convention de partenariat Véloscénie 2019-2022, à conclure entre le Département et l'Office de tourisme de Chartres Métropole. La participation forfaitaire annuelle du Département s'élève à 15 000 €. Mme Léandri, Conseiller départemental, est désignée pour représenter le Département des Hauts-de-Seine au sein du Comité d'itinéraire de la Véloscénie et prendre part aux décisions.

Protocoles transactionnels pour indemnisation du bruit – RD 7 – Vallée Rive Gauche – Riverains Brimborion. L'Assemblée départementale approuve le versement d'une somme totale de 117 254,37 € aux propriétaires-riverains de l'avenue Brimborion, à Sèvres à titre de compensation pour l'impact acoustique du projet Vallée Riche Gauche.

TRES HAUT DEBIT ET OPEN DATA

Autorisation de signer la convention de partenariat en matière de diffusion de données partenaires sur la plateforme Open Data du Département avec la ville de Puteaux. L'Assemblée départementale approuve la convention entre le Département et la ville de Puteaux, fixant les modalités de diffusion des données de la Ville sur la plateforme Open Data du Département.

Autorisation de signer la convention de partenariat en matière de diffusion de données partenaires sur la plateforme Open Data du Département avec la ville de Sceaux. L'Assemblée départementale approuve la convention entre le Département et la ville de Sceaux, fixant les modalités de diffusion des données de la Ville sur la plateforme Open Data du Département.

SPORTS

Convention d'objectifs entre le Département des Hauts-de-Seine, la SOLIDEO et Paris 2024 relative au stade départemental Yves-du-Manoir. L'Assemblée départementale approuve la convention d'objectifs régissant les rapports entre le Département des Hauts-de-Seine, Paris 2024 et la SOLIDEO relative au Stade départemental Yves-du-Manoir en vue des épreuves olympiques de hockey sur gazon.

Attribution de subventions de fonctionnement aux comités sportifs départementaux et Prime de Champion de France. L'Assemblée départementale alloue des subventions de fonctionnement annuel d'un montant total de 50 590 € à 12 Comités sportifs départementaux au titre de l'année 2019 :

- 8 393 € alloués au Comité départemental de Badminton,
- 2 000 € alloués au Comité départemental d'Education Physique Gymnastique Volontaire,
- 1 000 € alloués à la Fédération Française du Sport en Entreprise,
- 2 905 € alloués au Comité départemental de Football Américain,
- 3 134 € alloués à la Fédération Sportive et Culturelle de France,
- 15 039 € alloués au Comité départemental de Gymnastique,
- 1 204 € alloués au Comité départemental de Pétanque,
- 2 046 € alloués au Comité départemental de Roller,
- 5 187 € alloués au Comité départemental de Sports de Glace,
- 2 423 € alloués au Comité départemental de Sports sous-marins,
- 1 259 € alloués au Comité départemental de Taekwondo,
- 6 000 € alloués au Comité départemental de Voile.

Les élus départementaux attribuent une prime de Champion de France de 8 000 € à l'association Clichy Echecs 92 au titre de la saison sportive 2017-2018.

Remise gracieuse – Racing Football 92. L'Assemblée départementale accorde une remise gracieuse exceptionnelle correspondant à un montant de 119 604,10 € au Racing Club de France Football 92 au titre des redevances restant dues pour la mise à disposition des installations sportives du Stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes pour les saisons sportives 2014-2015 jusqu'à 2017-2018.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Avenant n° 1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département des Hauts-de-Seine et la société du Grand Paris en vue de la réalisation des études et travaux concernant le dévoiement des réseaux d'assainissement du Département dans le cadre de la réalisation du tronçon sud du Réseau de Transport du Grand Paris Express. L'Assemblée départementale approuve l'avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative aux études et travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement départementaux dans le cadre de la réalisation du tronçon sud du Grand Paris Express entre le Département et la Société du Grand Paris (SGP), afin de modifier les stipulations de ladite convention relatives aux ouvrages provisoires permettant le maintien en exploitation du réseau département d'assainissement.

Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 : protocole d'engagement. L'Assemblée départementale approuve l'engagement du Département pour la qualité de l'eau et la baignade en Seine et en Marne. En effet, lors des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, les épreuves de triathlon et de nage libre se tiendront en Seine à Paris, et l'héritage de cette

manifestation pour la population francilienne sera une baignabilité retrouvée dans ses cours d'eau.

Avenant n° 1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société du Grand Paris en vue de la réalisation des études et travaux concernant le dévoiement des réseaux d'assainissement du Département dans le cadre de la réalisation de la ligne 15 Ouest du Réseau de Transport du Grand Paris Express. L'Assemblée départementale approuve l'avenant à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage relative aux études et travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement du Département dans le cadre de la réalisation du tronçon ouest de la ligne 15 du réseau de transport du Grand Paris Express, entre le Département et la Société du Grand Paris et introduisant les modalités de financement par le Département d'une étude d'optimisation du réseau d'assainissement en vue de renforcer ses capacités.

Dans le cadre du passage du tunnelier de la ligne 15 sud par la Société du Grand Paris – rue Maurice Arnoux – Convention de financement de travaux spécifiques de renforcement du collecteur d'assainissement du Département situé sur le territoire de la commune de Montrouge. L'Assemblée départementale approuve la convention de financement entre le Département et la Société du Grand Paris, en vue de la réalisation de travaux de renforcement du collecteur d'assainissement départemental situé sur la commune de Montrouge, dans le cadre du passage du tunnelier de la ligne 15 sud du Grand Paris Express.

Dans le cadre du passage du tunnelier de la ligne 15 Sud par la Société du Grand Paris – avenue Pierre Brossolette – Convention de financement de travaux spécifiques de renforcement du collecteur d'assainissement du Département situé sur le territoire des communes de Châtillon et Malakoff. L'Assemblée départementale approuve la convention de financement entre le Département et la Société du Grand Paris, en vue de la réalisation de travaux de renforcement du collecteur d'assainissement unitaire de l'avenue Pierre Brossolette sur le territoire de Châtillon et Malakoff, dans le cadre du passage du tunnelier de la ligne 15 sud du Grand Paris Express.

Contacts presse

Muriel HOYAUX

Amélie CHABUET

tél. : 01 76 68 81 99

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr